

## COMMUNE DE VAUREAL

**ARRETE N° 57/2024/ST**

*NOMENCLATURE ACTES : 9.1 Autres domaines de compétence des communes*

### **ARRETE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC COMMERCE « GP EXOTIQUE & BAZAR » 4 PLACE DU RENDEZ-VOUS**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

VU l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire,

VU les articles L.11-8, R.111-19-19-20 et R.123-46 du code de la construction et de l'habitation,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

VU l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des bâtiments d'habitation, et modifiant le code de la construction et de l'habitation,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la sous-commission départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 09 janvier 2024,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission communale de sécurité émis lors de sa visite de contrôle avant ouverture en date du 14 mars 2024,

**CONSIDERANT** l'achèvement des travaux d'aménagement du local commercial du 4 place du Rendez-Vous selon AT n° 095 637 23 O 0005,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 : L'autorisation d'ouverture au public du commerce « GP EXOTIQUE & BAZAR », établissement de 5<sup>ème</sup> catégorie de type M, sis 4 place du Rendez-Vous, est accordée.**

Tout travaux entraînant une modification de la distribution intérieure, nécessitant l'utilisation d'équipements, matériaux ou éléments de construction soumis à des exigences réglementaires, devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux d'extension ou de remplacement des installations techniques, et aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**ARTICLE 2 : L'exploitant est tenu de maintenir l'établissement en conformité avec les dispositions du code de la construction et de l'habitation et du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique.**

**ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.**

Fait à Vauréal, le 18 mars 2024

Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,

L'Adjoint en charge des secteurs relatifs  
aux commerces et aux espaces publics



Daniel VIZIERES

Date exécutoire :

~~.....18 MARS 2024~~

Date de notification :

~~.....18 MARS 2024~~

Date de mise en ligne :

~~.....18 MARS 2024~~

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*